N°1

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 27 JANVIER 2025

– COMPTE RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 27 janvier 2025 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 21 janvier 2025, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le mercredi 22 janvier 2025.

Un second ordre du jour complémentaire a été adressé le lundi 27 janvier 2025.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BARRAT	Mme BERTHOUT	Mme BIRABEN
M. BOUCHET	M. CASANOVA	Mme EROL
Mme HACKE	Mme GABADOU	M. ISARE
Mme LEMARDELEY	M. CIVEL	Mme ROSSET
M. AUDOUIN	Mme HOOGSTOËL	

M. Laurent AUDOUIN rejoint la séance lors de la mise en discussion du point 3.

Monsieur Pierre CASANOVA quitte la séance après le vote du point 3 et rejoint la séance pour le vote du point 8.

Mme Florence BERTHOUT donne pouvoir à M. Édouard CIVEL et quitte la séance avant la mise en discussion du point 15.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 heures 30 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1- **052025001** Désignation du Secrétaire de séance

2- **052025002** Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024.

3- **052025003** Adoption de la procédure d'urgence

4- **052025015** Adoption procédure d'urgence 2

5- **2025 DLH 44** Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLUb

6- **2025 DVD 22** Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement

7- **2025 DASCO 1** Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros).

8- **2025 DSOL 5** Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.

9- **2025 DSOL 13** Subventions de fonctionnement (228 968 euros) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025. Conventions.

10- **2025 DAC 183** Subventions (75.000 euros) à six structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et signature de conventions.

11- **2025 DDCT 39** Communication de la Maire de Paris - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure (non abordé en séance)

12- **V052025004** Vœu déposé par la Maire du 5e arrondissement visant à diligenter un audit externe du service de l'arbre de la Ville de Paris suite à l'abattage des arbres récemment plantés rue Claude Bernard.

13- **V052025005** Vœu déposé par la Maire du 5e arrondissement visant à réaliser la végétalisation de la rue Henri Barbusse, selon le calendrier initialement prévu entre avril et octobre 2025.

14- **V052025006** Vœu déposé par la Maire du 5e arrondissement demandant la réalisation dans les meilleurs délais de travaux d'étanchéité du gymnase Lucien Gaudin. **RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE**

15- **V052025007** Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accueil touristique et la décentralisation vers les arrondissements des moyens associés à la politique du tourisme à Paris.

16- **V052025008** Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la participation des élus du Conseil d'arrondissement dans les réunions du comité handicap du 5e arrondissement. **RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE**

17- **V052025009** Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement de la rue Mouffetard.

18- **V052025010** Vœu déposé par le groupe Paris En Commun pour l'apposition une plaque commémorative en hommage à Lucie Randouin au 16 rue de l'Estrapade.

19- **V052025011** Vœu déposé par le groupe Changer Paris visant à ajouter des barrières pour protéger les piétons rue Buffon et à étudier la désactivation de feux de circulation boulevard de l'Hôpital et boulevard Saint-Marcel

20- **V052025012** Vœu déposé par la Maire du 5e arrondissement visant à ériger un buste en hommage à Évariste Galois dans le square Paul Langevin situé 20 rue Monge.

21- **V052025013** Vœu déposé par la Maire du 5e arrondissement, visant transformer l'ancien centre des impôts situé au 20 rue Geoffroy Saint-Hilaire en logements, conformément au PLUb.

22- **V052025014** Vœu déposé par la Maire du 5e arrondissement demandant la réalisation dans les meilleurs délais des projets votés au budget participatif et relevant du périmètre de la Direction des affaires culturelles.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Violaine HACKE, Conseillère d'arrondissement, chargée des collèges et lycées, de la jeunesse, du sport, de la mémoire et du monde combattant, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Violaine HACKE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la précédente séance. Il n'appelle pas de votre part de remarques particulières ? Je considère qu'il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

3 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose d'adopter la procédure d'urgence, conformément à la délibération que vous avez dans le dossier. Cette procédure inclut la liste que vous avez eue, dont trois vœux. Je vous réitère les excuses de notre chère directrice générale adjointe des services qui fait toujours un travail formidable, mais qui cette fois-ci ne

vous a pas transmis les vœux en temps et en heure. Cela explique qu'ils se trouvent dans notre procédure d'urgence. Nous y ajoutons la DAC 123 qui concerne pour nous uniquement l'attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Atelier des Feuillantines.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Avant de céder la parole à mes chers collègues pour ce conseil d'arrondissement, je voudrais en mon nom personnel et en votre nom exprimer toute notre solidarité à ma collègue du 12e arrondissement Emmanuelle Pierre-Marie et aux agents de la mairie qui ont subi ce matin un incendie extrêmement important. Fort heureusement, à ma connaissance, il n'y a pas de blessés. Nous avons accueilli un agent au service des titres d'identité venu de cette mairie du 12e arrondissement. Je souhaite à Emmanuelle beaucoup de courage et à toutes ses équipes de pouvoir retrouver une base arrière qui, si j'ai bien compris, pourrait se situer dans le 12e ou le 14e arrondissement. Il va de soi que nous accueillerons bien volontiers des agents dans cette mairie s'il le faut, y compris dans notre guichet unique. En votre nom à tous, j'adresse donc tout mon soutien à la mairie du 12e arrondissement.

4 - 2025 DLH 44 MISE EN CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CHANGEMENT D'USAGE À LA LOI DU 19 NOVEMBRE 2024 ET AU PLUb

Mme Anne BIRABEN : Le changement d'usage des locaux d'habitation fait l'objet à Paris d'un règlement municipal qui a été adopté en 2009, suite au transfert de compétences de l'État pour renforcer la protection du logement et le contrôle sur les locations meublées touristiques. Fin 2024, deux textes majeurs ont été adoptés : un par la loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale, et un voté au Conseil de Paris et ici même, le PLU bioclimatique, et sur lequel nous avions pour notre part voté contre. Le règlement du changement d'usage doit être par conséquent modifié.

Mme Florence BERTHOUT : Enfin, votre « nous » signifie « vous », le groupe.

Mme Anne BIRABEN : Oui, nous avions voté contre car nous considérions que tout n'était pas conforme à ce que nous souhaitons pour la ville de Paris. Le règlement du changement d'usage doit être modifié afin d'être mis en conformité avec ces deux textes. J'ai bien étudié ce que la Direction du logement et de l'habitat avait livré. Je dois dire que je ne suis pas très à l'aise avec ce texte. Cela peut sembler simple d'être en conformité avec la loi, mais c'est en réalité assez complexe, notamment au sujet du secteur de compensation renforcée. Si j'ai bien compris, le secteur de compensation renforcée donnerait la possibilité de renforcer certains secteurs en matière de logements sociaux, en plus des pastillages déjà actés dans le PLU. Cela nous semble une contrainte immobilière supplémentaire.

Mme Marine ROSSET : Madame la Maire, est-ce que je peux tout de suite rectifier ? Parce que cela est faux et qu'il faut expliquer.

Mme Florence BERTHOUT : Nous le ferons après. Terminez, mais je crois que ce n'est pas le contenu du texte.

Mme Anne BIRABEN : Vous permettez que je m'exprime. D'une part, il y a la loi qui est venue contraindre les Airbnb, auparavant sur 120 jours, et maintenant sur 90. Nous pensons

que c'est plutôt bien, mais tout à fait insuffisant, parce que la lutte contre les Airbnb devrait concerner ceux en rez-de-chaussée à bail commercial. Il faut lutter contre cela. Or, il n'y a rien sur ce point. Cette mise en conformité n'encourage pas le logement, mais constitue plutôt une contrainte supplémentaire. Encore une. La vie parisienne est faite de contraintes qui s'ajoutent à des contraintes. Ma préoccupation est la perte de la classe moyenne.

Mme Florence BERTHOUT : Alors que proposez-vous, chère collègue ?

Mme Anne BIRABEN : Face à un texte avec lequel je ne suis pas à l'aise, je propose que nous nous abstenions.

Mme Marine ROSSET : Je voterai pour ce texte. Je voudrais déjà rappeler que la loi de novembre 2024 est une loi transpartisane. Elle a vraiment fait l'objet d'un travail de députés de tous bords. Il n'y a pas que la ville de Paris qui est concernée par ce phénomène de meublés touristiques qui viennent empêcher un certain nombre de personnes d'habiter dans les villes, mais aussi sur les littoraux, dans des stations de montagne, etc. Cela n'est pas que le sujet de Paris. La mise en conformité avec la loi, effectivement, contraint les personnes qui ont des meublés touristiques. Cela permet de réguler ce marché. De plus, ce mécanisme de compensation vaut pour les personnes qui voudraient faire des bureaux ou des meublés touristiques. Quand on transforme un logement en bureau, et vous savez qu'il y a un nombre de bureaux vides très impressionnant sur l'île de France, il faut compenser par deux le fait qu'on va empêcher un logement d'être sur le marché.

Mme Florence BERTHOUT : Mais cela doit se faire à l'intérieur de zones, notamment dans le 5e arrondissement.

Mme Marine ROSSET : Exactement. Cette zone de compensation aussi me semble intéressante puisque, comme vous, je partage ce besoin de logements libres accessibles pour les Parisiennes et les Parisiens. Ces deux modalités proposées dans la DLH 44 vont donc dans le bon sens.

M. Laurent AUDOUIN : Cette délibération est relativement technique. Il s'agit d'ajustements à des principes déjà écrits soit dans la loi, soit dans le PLU. On ajuste les textes pour tenir compte des dernières modifications qui sont pratiquement sémantiques et qui concernent le détail des périmètres. Mais effectivement, comme Marine ROSSET l'a dit, l'outil parisien existe déjà : si on crée un meublé touristique dans les secteurs de renforcement, puisqu'il s'agit d'activité commerciale, on doit créer le double de surface de logement. Il ne suffit pas, chers collègues, de crier « les familles, les familles, les familles » pour qu'il se passe quelque chose. Il faut mettre en œuvre des réglementations, parce que le marché libre du logement et de l'immobilier en général à Paris a très largement démontré qu'il ne répondait pas aux besoins des habitantes et des habitants. Le marché libre signifie faire monter les prix, faire de la spéculation ou faire de l'offre commerçante pour des touristes fortunés qui souhaitent visiter Paris. Que les touristes fortunés viennent visiter Paris est très bien, mais pas au prix du logement et de la possibilité pour les jeunes, les moins jeunes et les familles de rester à Paris. Vous dénoncez comme de la réglementation des outils pour lutter contre cela. Je me félicite, comme je crois beaucoup de monde ici, que cette loi transpartisane ait permis une première avancée face à la prédation que représente le meublé touristique. Cela reste insuffisant, en particulier sur le plan fiscal. Il y a eu des blocages, plutôt de votre bord, pour remettre la fiscalité de ce genre d'activités dans le droit chemin. Ce type d'activité comporte encore aujourd'hui une dimension de niche fiscale, ce qui est tout à fait scandaleux. Et si l'on veut donc décourager les propriétaires de se lancer dans cette voie, il faut aller plus loin.

Mme Florence BERTHOUT : Si vous permettez, pouvons-nous rester axés sur le texte ?

M. Laurent AUDOUIN : Ce texte technique permet justement aux familles de rester dans Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je n'imaginais pas que nous allions beaucoup délibérer sur ce point. De nombreuses autres questions se posent, mais en l'espèce, cette délibération correspond à des ajustements techniques liés à deux textes, et en particulier à une loi. Il y a de nombreuses choses que nous pourrions faire qui ne sont pas faites, notamment, comme le mentionnait récemment Monsieur Baudrier, la question de la transformation partout dans Paris, et dans le 5e arrondissement, de logements en bureaux pour exercer des activités libérales est en train de nous poser un très gros problème. Pratiquement tous les maires sont en train de subir cela, et nous n'avons pas d'outils réglementaires ou législatifs pour lutter contre cette tendance.

La 2025 DLH 44 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 10 (Mme Berthout, M Civel, M Isare, Mme Gabadou, Mme Hacke, Mme Erol, Mme Hoogstoël, Mme Lemardeley, Mme Rosset, M Audouin)
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mme Biraben, M Barrat, M Bouchet)
N.P.P.V : 0

5 - 2025 DVD 22 STATIONNEMENT DE SURFACE - DISPOSITIONS DIVERSES D'AJUSTEMENT

M. Édouard CIVEL : Il s'agit de diverses mesures d'ajustements dans le cadre de la nouvelle tarification pour les véhicules qu'il y a eu suite notamment à la tarification en fonction de leur poids. Il s'agit plus particulièrement d'ajustements pour les dentistes et les artisans afin de leur faire bénéficier du tarif précédent, notamment les dentistes missionnés par la CPAM. Ce sont des dispositifs qui vont dans le bon sens.

M. Alexandre BARRAT : J'ai juste une remarque de forme, parce que le texte comporte huit articles, et honnêtement il était très difficile à lire. J'ai notamment dû relire quatre fois son premier article, très touffu. Mais sur le fond, je comprends qu'il s'agit d'alléger la tarification pour certains poids lourds de livraison et donner la gratuité aux dentistes ambulants et aux véhicules affectés aux chiens guides d'aveugles. Je suis content de constater que l'exécutif de la Ville prend en compte le fait que beaucoup de gens travaillent avec leur véhicule et nous allons voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Ce sont des ajustements et des exceptions à une tarification qui pouvait paraître parfois un peu inéquitable.

La 2025 DVD 22 est adoptée à l'unanimité.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

6 - 2025 DASCO 1 COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (99 875 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (2 328 345 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (205 264 EUROS)

Mme Corinne GABADOU : Cela concerne premièrement le Collège Raymond-Queneau qui a eu une dotation de 5 390 euros, qui correspondait à son attente pour du mobilier pour les salles de classe (400 euros), de l'équipement pour l'administration et la salle

des professeurs (440 euros), de l'équipement pour les agents de services ouvriers professionnels (630 euros), et de l'équipement pour l'EPS (3 920 euros). Le Collège Lavoisier a eu une dotation de 20 120 euros qui correspondait également à son attente pour du mobilier pour salles de classe, des tables et des chaises (400 euros), un multimètre pour physique-chimie (1 820 euros), et du matériel informatique pour les salles de classe (10 500 euros). Le Collège Rognoni a eu une dotation de 32 290 euros pour de l'équipement pour l'EPS (4 000 euros), du mobilier pour la salle d'arts plastiques (1 950 euros), du matériel informatique (6 500 euros), du mobilier pour la restauration (7 840 euros), un photocopieur pour l'administration et la vie scolaire (12 000 euros). Enfin, le Collège Alviset a eu une dotation de 23 000 euros pour le matériel informatique (20 000 euros), et les enceintes de sonorisation (3 000 euros). Quant aux subventions pour travaux, le Collège Alviset a eu une dotation de 5 138 euros, pour la modification de la tuyauterie de la vanne de la chaufferie. Je vous demande de voter à l'unanimité pour cette DASCO.

La 2025 DASCO 1 est adoptée à l'unanimité.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

7- 2025 DSOL 5 SIGNATURES DE CONVENTION. PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 AUX 6 M2A-DAC (MAISONS DES AINES ET DES AIDANTS - DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION), AU TITRE DES CLIC

Mme Nazan EROL : La DSOL 5 est une signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'ARS, la Ville de Paris et les M2A. Sur la participation de fonctionnement allouée à l'association, il est proposé d'attribuer à l'Autonomie Paris Saint-Jacques une participation de fonctionnement de 551 190 euros pour l'année 2025 au titre du CLIC de la M2A-DAC. Je tiens à vous signaler que nous avons fait un travail formidable avec la Maison des aidants au niveau de la mairie du 5e, sous l'impulsion de Madame la Maire. N'hésitez pas à le faire savoir. Nous avons créé au niveau la Maison des aidants pour aider les personnes fragilisées en raison de leur aide à des personnes en situation de handicap. Des accompagnements et une écoute sur mesure sont proposés, ainsi que de nombreux ateliers parmi lesquels des ateliers bien-être pour, par exemple, une éducation thérapeutique ou un soutien psychologique. Il s'agit d'un premier service consacré à l'accompagnement des aidants dans une mairie d'arrondissement, et en même temps d'un service animé par l'équipe médico-sociale de l'association Autonomie Saint-Jacques et ses partenaires. Merci de continuer à les aider.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. J'en profite vraiment pour rendre hommage à la directrice d'Autonomie Paris Saint-Jacques, Marie Bouchaud, qui fait un travail extraordinaire. Elle mobilise aussi la conférence des financeurs, puisqu'à niveau de prestations constantes l'association est confrontée à des coûts croissants, notamment en raison de la hausse des cotisations patronales qui fait croître les dépenses de personnel en masse salariale constante, et en raison de la hausse des frais de fonctionnement courant.

Mme Nazan EROL : La semaine dernière un très bon film est sorti sur les aidants. N'hésitez pas à en faire part. Il y a des flyers si vous voulez en prendre pour partager cela avec un grand nombre de personnes dans notre arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : J'ajoute un petit bémol. La convention a supprimé le critère d'âge qui encadrait auparavant l'accompagnement des usagers par la M2A, ce qui a nettement élargi la population à prendre en charge. Le budget, qui n'augmente pas, a donc des conséquences très importantes sur les conditions d'intervention de cette formidable

structure. Heureusement qu'il y a encore la conférence des financeurs pour les aider. Bien évidemment, les locaux qui sont ici dans la mairie ont été mis à disposition gracieusement. Une partie des travaux a été payée par le budget de la mairie et une autre par la Ville de Paris.

Mme Nazan EROL : Madame la Maire, ils avaient sollicité 604 000 euros, et il a été convenu 551 000. Je tiens à le signaler, parce qu'il y a quand même un écart de 50 000 euros qui auraient été bienvenus.

La 2025 DSOL 5 est adoptée à l'unanimité.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

8 - 2025 DSOL 13 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (228 968 EUROS) À 9 BAGAGERIES PARISIENNES AU TITRE DE 2025. CONVENTIONS

Mme Nazan EROL : Pour le 5e arrondissement, il s'agit d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 euros qui est attribué au titre de 2025 à l'association La Bagagerie Cœur du Cinq dont le siège social est au 24 rue Daubenton. Cette association propose toute la journée de garder des bagages à des personnes en situation de précarité. Ils avaient demandé 27 000 euros qui auraient pu couvrir à peu près 49 % des dépenses et il leur a été accordé 25 000 euros, comme c'est le cas depuis 2023. Je voulais en faire part parce qu'ils font un travail formidable. Ils sont présents chaque mardi matin à nos réunions CVS pour voir ce qui se passe dans notre quartier.

Mme Florence BERTHOUT : Le CVS est le comité de vigilance sociale qui réunit tous les acteurs de la solidarité.

Mme Marine ROSSET : Je crois que l'année dernière ou l'année précédente, dans le 6e une autre bagagerie solidaire a été ouverte sur le modèle de celle du 5e.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait. La première bagagerie a été créée il y a vingt ans aux Halles. Je m'en souviens. Et j'en profite pour féliciter en votre nom collectif, Charles Gazeau, qui a eu la Légion d'honneur, méritée, et qui est un des initiateurs de cette bagagerie.

La 2025 DSOL 13 est adoptée à l'unanimité.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

9 - 2025 DAC 183 SUBVENTIONS (75 000 EUROS) À SIX STRUCTURES PARISIENNES EN FAVEUR DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR ADULTE ET SIGNATURE DE CONVENTIONS

Mme Florence BERTHOUT : Pour nous, il s'agit de l'Atelier des Feuillantines situé aux 40 rue Henri-Barbusse, qui organise des ateliers, notamment des installations au Val-de-Grâce, des opérations avec le lycée Henri-IV, que je remercie d'ailleurs d'avoir participé très activement, alors que ce n'était pas forcément attendu, à l'inauguration de la plaque sur Adrienne Fidelin et Man Ray. Ils ont fait un travail formidable avec la librairie Le Feu follet.

La 2025 DAC 183 est adoptée à l'unanimité.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

10 - V052025004 VŒU DÉPOSÉ PAR LA MAIRE DU 5e ARRONDISSEMENT VISANT À DILIGENTER UN AUDIT EXTERNE DU SERVICE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE PARIS APRÈS L'ABATTAGE DES ARBRES RÉCEMMENT PLANTÉS RUE CLAUDE BERNARD

M. Édouard CIVEL : Il y a aujourd'hui dans Paris un mouvement, je pense que l'on partage assez largement autour de cette table, en faveur de la plantation et de la gestion de beaucoup plus d'arbres. Néanmoins, nous avons une série de cafouillages qui montrent que les services ne sont peut-être pas en mesure d'absorber cette nouvelle charge, notamment un événement un peu malheureux autour de la rue Claude-Bernard. Plusieurs cafouillages consécutifs ont abouti à la replantation d'arbres sur la rue en décembre dernier, qui ont été eux-mêmes abattus par erreur il y a deux semaines. Il n'est pas question de faire une chasse aux sorcières, mais il y a un problème d'organisation. Il y a des services avec qui on travaille extrêmement bien, notamment les services de voirie qui font un travail formidable, mais je pense que le service de l'arbre n'est pas dimensionné actuellement pour le travail qui est demandé. Cela aboutit à des problèmes assez récurrents. Quand on voit le nombre d'arbres qu'il faut soudainement abattre, on peut se poser des questions sur la récurrence des abattages, notamment dans les arènes de Lutèce où il va y en avoir de nombreux. Comme nous l'avons déjà fait et comme vous l'avez fait vous-même, Madame LEMARDELEY avec un audit au moment où il y avait des questions légitimes qui pouvaient se poser sur la conduite des travaux de l'ESPCI, nous pouvons de la même manière questionner l'organisation, nous demander s'il y a besoin de recruter, s'il y a besoin de changer certaines méthodes de travail, s'il y a besoin de nouvelles compétences au service de l'arbre, afin que ce soit géré de manière plus fluide pour continuer à avancer sur la végétalisation de l'espace public. Voilà l'objet de ce vœu.

Mme Marine ROSSET : Je trouve que le ton de la présentation à l'oral n'est pas du tout le même ton que celui du vœu. Or, nous votons un vœu à l'écrit et pour tout dire, je trouve cela disproportionné. Il y a eu une erreur pour la rue Claude-Bernard et la Ville de Paris l'a reconnu de suite et il y a eu un remplacement des arbres de façon très rapide.

Mme Florence BERTHOUT : Encore heureux !

Mme Marine ROSSET : Oui, encore heureux mais je tiens à le souligner. Sans rentrer dans l'aspect technique, effectivement ce ne sont pas les mêmes équipes qui replantent, qui demandent la plantation et qui abattent les arbres. Et entre décembre et janvier visiblement la mise à jour des informations n'a pas été réalisée. Est-ce qu'il faut, pour une erreur, demander un audit externe à la Ville de Paris, je ne le crois pas. Je suis donc défavorable à ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Sans mauvais jeu de mots, on dirait que c'est l'arbre qui cache la forêt. Cet épisode est hélas révélateur d'une gestion totalement chaotique des plantations : cela concerne les diagnostics sur l'état phytosanitaire des arbres, les décisions de planter, les lieux où planter, les essences choisies. Le vœu ne met personne en cause. Peut-être faudrait-il le réécrire pour que cela soit clair. Ne faites pas semblant de croire que le problème serait qu'on ait scié quatre arbres qui venaient d'être plantés. La gestion des arbres sur Paris est catastrophique. Je vous invite d'ailleurs, quand on plante des arbres, à aller demander alentour si l'on sait quels arbres on plante. On ne sait pas. J'ai fait une inauguration avec Monsieur Nadjovski Il y avait 15 personnes, et pas une seule capable de me le dire. Cela

veut dire que l'on a divisé le travail ? Que l'on fait venir des sociétés extérieures ? Ce ne sont pas du tout les personnes ad hominem qui sont en cause. Si vous êtes satisfaite de la manière dont fonctionne la question des arbres sur Paris, grand bien vous fasse. Moi, je suis totalement insatisfaite parce que les preuves, hélas, de cette gestion chaotique ne cessent d'être multipliées. Nous avons fait un référendum sur le problème des arbres qui ont été mis dans des jardinières, place du Panthéon. Depuis cinq ans, nous n'avons cessé de voir des arbres qui dépérissaient, qui mouraient, qu'on changeait, qu'on replantait avec des injonctions contradictoires. Du liquidambar a été planté. Des tilleuls ont été plantés. N'importe quel paysagiste qui connaît son métier sait qu'on ne plante pas des tilleuls et des liquidambars dans des jardinières. Et encore une fois, ce ne sont pas les paysagistes qui sont en cause : on leur a demandé de mettre de grands sujets. Allez voir ce qui se passe dans de grands parcs et ce qu'on plante dans les jardinières. Outre le fait que le contenant est peu adapté, il y a des tags toutes les semaines. De plus, l'empreinte carbone de cette gestion chaotique est non négligeable. Tous les trois ou quatre mois au début, puis maintenant deux fois par an, de gros camions arrivent, enlèvent les mottes, et ramènent des mottes avec des arbres qui en général dépérissent. Rue Claude-Bernard, je vous rappelle que les arbres ont été plantés sans qu'on nous demande notre accord. Des chênes de Hongrie ont été plantés, parce que soi-disant ils résistent bien au terrain parisien. Je me suis un peu renseignée, j'étais un peu dubitative, mais finalement pourquoi pas. Évidemment, les chênes de Hongrie sont tous morts. J'avais posé la question trois fois. Donc oui, il faut un audit. Non pas pour pointer du doigt tel ou tel, mais pour dire comment avoir une gestion partagée des arbres. Quand on plante un arbre, selon qu'il s'agit d'Embellir votre quartier, de la Mission 100 ha, ou d'autres programmes comme le plan vélo, vous n'avez jamais le même interlocuteur. Quand vous dites qu'apparemment entre décembre et janvier les informations ne sont pas bien passées, ce n'est pas la seule fois. Nous avons la chance d'avoir dans le 5e des jardiniers qui sont formidables, mais ils sont toute la journée soumis à des injonctions contradictoires. Et quand ils ont un avis, on leur intime l'ordre de se taire parce qu'ils sont censés ne pas être compétents sur les arbres. Quand j'interroge sur le choix des arbres et que je suggère par exemple de planter un arbre nain, on me répond par la négative. Résultat des opérations, nous arrivons à cette grande œuvre d'art sur laquelle je n'ai jamais donné mon avis, que sont les plantations totalement chaotiques de la rue Mouffetard où on nous a mis du fusain avec l'alibi que la caserne Monge a demandé à ne pas mettre de sujets hauts en raison de la présence de caméras de vidéoprotection. Bien sûr, mais entre un arbre qui va grandir à 20 mètres sur vingt ans et un fusain, il y a une différence. Il faudrait que l'on sache comment tout cela fonctionne. C'est un vrai ras-le-bol, et quand je vois comment la toile s'est emballée, je vous assure qu'il est hors-sol d'expliquer que tout cela ne serait qu'un épiphénomène.

M. Laurent AUDOUIN : Je vous félicite pour l'aspect proactif de votre action, parce qu'effectivement, pour emballer la toile, il suffit de faire du buzz, de sortir des photos d'arbres coupés. Vous pointez du doigt une erreur ponctuelle, vous la montez en épingle dans des proportions inouïes. Apparemment, ce qui vous dérange est que le service de l'arbre n'est pas assez déconcentré. À la limite, parlons-en. Nous aurions pu l'évoquer lors de la notice sur la ville du quart d'heure, puisqu'apparemment vous savez mieux que la direction centrale ce qu'il faut planter dans le 5e.

Mme Florence BERTHOUT : Je n'ai jamais dit que je savais mieux.

M. Laurent AUDOUIN : Peut-être que les maires d'arrondissements doivent être beaucoup plus associés aux choix de verdissement sur leurs territoires. Cela s'entend tout à fait.

Mme Florence BERTHOUT : Cela n'est pas le sujet.

M. Laurent AUDOUIN : Mais les services n'ont rien à voir là-dedans.

Mme Florence BERTHOUT : Le sujet concerne l'autorité politique qui donne des injonctions contradictoires à longueur d'année.

M. Laurent AUDOUIN : Vous parlez d'autorité politique et vous demandez un audit sur le service. Cela ne va pas.

Mme Florence BERTHOUT : Vous allez faire un audit sur quoi sinon ? Sur les innombrables adjoints chargés de l'écologie, qui d'ailleurs ne sont jamais d'accord entre eux ?

M. Laurent AUDOUIN : En tout cas, étudiez au moins le fait que ces services ont peut-être besoin d'être renforcés, parce qu'il y a effectivement une grande ambition au niveau de la végétalisation de l'espace public. Peut-être que les services sont un peu sous-dimensionnés aujourd'hui par rapport à cette ambition.

M. Édouard CIVEL : C'est ce que j'ai dit il y a cinq minutes.

M. Laurent AUDOUIN : Tout à fait, mais ce n'est absolument pas ce qu'il y a écrit dans le texte. Que les maires et mairesses soient davantage associés aux choix d'actions de verdissement relève du bon sens. Mais on ne met pas en cause les services comme cela de manière sèche pour un épiphénomène. Je déplore que l'on crée de la défiance vis-à-vis des services par de l'agitation. Alors, réécrivons ce texte.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne souhaite pas que ce soit, ni de près ni de loin, une attaque ad hominem ou que cela puisse être interprété ainsi et on le réécrira donc. Cela ne doit pas empêcher de voter. En tout cas, la gestion de la plantation des arbres ne peut pas continuer comme cela. Je répète qu'elle est totalement chaotique sur Paris.
Les instructions sont qu'il faut planter, planter, planter. Et comme planter des sujets moyens n'entre pas dans la comptabilisation, on n'en plante pas. Bien sûr il y a des problèmes phytosanitaires en ville, mais dans les autres grandes métropoles je ne vois pas autant d'abattages. En mettant des micocouliers au lieu de mettre des chênes de Hongrie, je vous assure qu'on aurait pu éviter cela dès le départ.

Mme Marine ROSSET : Tant mieux si la consigne est de dire plantons, plantons, plantons

Mme Florence BERTHOUT : Mais il faut planter intelligemment.

Mme Marine ROSSET : Quand nous sommes allés planter avec vous rue Mouffetard, peut-être que les essences ne vous convenaient pas à vous, mais il n'y avait pas que des fusains. Ce serait vraiment prendre les services pour des idiots de penser qu'ils ne choisissent pas les essences en fonction du terrain. Évidemment il n'y a pas de risque zéro avec des arbres en ville. Il faut le reconnaître. Vous voyez les huit arbres qui meurent et vous ne voyez pas tous ceux qui sont plantés, vivent et se portent très bien. Par ailleurs, sur les réseaux beaucoup d'arbres sans feuilles sont étiquetés comme morts sur des photos alors qu'ils ne le sont pas, comme sur la place de Panthéon.

Mme Florence BERTHOUT : Non ! Sur la place du Panthéon, les deux tiers des arbres ont déjà été remplacés au moins une fois, ne soyez pas de mauvaise foi. Et c'est avec l'argent du contribuable.

M. Édouard CIVEL : Nous pourrions réécrire le texte. Si nous disions qu'il faut diligenter un audit de la gestion de la politique de l'arbre de la Ville de Paris ?

Mme Marine ROSSET : Mais il faut aussi prendre en compte les considérants.

M. Édouard CIVEL : Nous allons tout réécrire.

M. Laurent AUDOUIN : Les considérants sont à charge. Si l'écrit représentait votre oral, nous pourrions discuter. Pour l'instant nous en sommes très loin. On tape sur un service, mais je rappelle qu'en huit ans...

Mme Florence BERTHOUT : Arrêtez de dire que nous tapons sur un service. C'est la faute d'injonctions contradictoires. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. Laurent AUDOUIN : En huit ans, l'indice de Canopée, c'est-à-dire le rapport de surfaces entre ce qui est végétalisé et le reste de la Ville, est passé de 14 à 16 % pratiquement. Il y a peu de très grandes villes au niveau mondial qui gagne deux points de plus. Tous les arbres sont très loin d'être plantés n'importe comment.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons réécrire le texte. Nous passons au vote. J'ai compris que de toute façon, quelle que soit la rédaction vous ne le voterez pas, sauf à écrire qu'il faut beaucoup plus de moyens.

Mme Marine ROSSET : Dans les considérants, il est aussi possible de dire ce qui se passe de bien, et quels sont les arbres qui sont plantés et qui vivent. Quant à l'argent du contribuable, il y a une obligation pour les entreprises qui plantent de remédier dans l'année si l'arbre ne prend pas et meurt.

Mme Florence BERTHOUT : Non.

M. Édouard CIVEL : Dans les considérants, nous rendons hommage au PLU : « considérant la nécessaire protection des arbres reconnue dans le plan local d'urbanisme bioclimatique ». Nous avons repris la dénomination.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons arrêter là, parce que de toute façon j'ai parfaitement compris ce qui se passait dès que nous abordons des sujets de végétalisation. Si nous émettons la moindre critique pour avancer, vous considérez que ces critiques sont forcément à caractère politicien. Je suis très à l'aise avec cela puisque je milite pour que l'on végétalise. Face à certains de vos amis qui ne sont pas forcément toujours contents qu'on remplace une place de stationnement par du végétal, je soutiens cela dès lors que cela vise à améliorer la beauté des rues et à lutter contre le réchauffement climatique. Je vois bien que sur tous ces sujets, vous ne voulez pas que cela bouge. Vous considérez que tout est parfait. L'idée n'est pas d'augmenter encore le personnel, mais d'avoir une gestion efficace, avec des services qui ne sont pas totalement cloisonnés. Alors que nous avons validé des plans d'aménagement avec des arbres, quand le plan d'aménagement est fait, comme récemment sur le boulevard Saint-Marcel pour lequel je me suis mobilisée avec Monsieur le Premier Adjoint pour qu'on végétalise et qu'on débitume, les services ne savent pas ce qu'on plante comme arbres. Où avez-vous vu que l'on puisse faire des aménagements végétaux sans savoir quels arbres seront mis ? Et c'est toujours comme cela. Il ne faut peut-être pas faire un audit du service de l'arbre, effectivement. Cela peut donner le sentiment qu'on est en train de pointer ce service. Mais on pourrait changer en mettant d'ores et déjà...

M. Édouard CIVEL : La politique de plantation et de gestion de l'arbre en ville.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà. Que vous le votiez ou non, nous allons le libeller comme cela pour ne pas pointer du doigt le service. Cela ne changera rien à votre vote.

La V052025004 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.
Votants : 14
Pour : 11 (Mme Berthout, M Casanova, M Civel, M Isare, Mme Gabadou, Mme Hacke, Mme Erol, Mme Hoogstoël, Mme Biraben, M Barrat, M Bouchet)
Contre : 3 (Mme Lemardeley, Mme Rosset, M Audouin)
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

11 - V052025005 VŒU DÉPOSÉ PAR LA MAIRE DU 5e ARRONDISSEMENT VISANT À RÉALISER LA VÉGÉTALISATION DE LA RUE HENRI BARBUSSE, SELON LE CALENDRIER INITIALEMENT PRÉVU ENTRE AVRIL ET OCTOBRE 2025

M. Édouard CIVEL : Dans le conseil d'arrondissement précédent, nous avions pu discuter des plans de végétalisation que nous avions sur l'arrondissement suite au programme Embellir et suite à la végétalisation des grands axes. Plusieurs nous tenaient à cœur. Dans les budgets qui nous ont été attribués pour 2025, il y a malheureusement un différentiel entre les projets validés et sur lesquels nous étions d'accord et les budgets accordés effectivement pour végétaliser les rues. Il nous manque les financements pour la végétalisation de la rue Henri-Barbusse qui fait partie des rues cibles qui ont été discutées un certain nombre de fois. Je remercie le conseil de Paris qui a validé lors de son dernier conseil le vœu que nous avions émis de poursuivre la végétalisation de la rue Claude-Bernard sur la rue Gay-Lussac.

Mme Florence BERTHOUT : Le conseil de Paris ne l'a pas voté. Monsieur le Premier adjoint a demandé de retirer mon vœu en disant qu'il était satisfait. Donc je l'ai retiré puisque la parole a été donnée.

M. Édouard CIVEL : En raison de la contrainte budgétaire, certaines rues ne seront pas végétalisées. Sur la rue Henri-Barbusse, a priori nous sommes dans une perspective plutôt bienveillante de la part de la Ville, mais en attendant nous souhaitons maintenir ce projet assez important et assez symbolique qui permet de diversifier le végétal sur les différents axes de l'arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Pour être tout à fait transparente, ce dossier ne semblait pas bien parti la semaine dernière, mais j'ai eu tout à l'heure le directeur de Monsieur Simondon qui m'a dit qu'a priori c'était bon. Il va de soi que je ne le défendrai pas au conseil de Paris si ce point est confirmé.

Mme Marine ROSSET : J'ai cru comprendre qu'il y avait eu une réunion de concertation avec les riverains sur ce sujet. Dès que nous pouvons nous faire le relais au niveau de la Mairie de Paris pour que le projet avance nous le faisons, et cela a déjà été le cas au niveau de la rue Gay-Lussac. Mais ce serait plus facile si nous étions impliqués et invités à ces réunions sur place. Sur le fond du projet, m'ont été rapportés de cette réunion deux points que je souhaitais souligner : il y a une petite inquiétude sur le fait que disparaîtraient des stationnements où on pourrait recharger les véhicules électriques, et il y a un besoin que des places PMR puissent être placées devant le lycée, parce que des lycéens et des collégiens porteurs de handicaps sont accueillis aux collège et lycée Lavoisier. Sur le fond, de ce que j'ai compris, cela a été voté au budget primitif et nous attendons le vote du budget complémentaire pour que puisse être réalisée la végétalisation de cette rue. Je ne sais pas ce que nous allons voter, mais nous avons compris qu'en tous cas vous retireriez ce vœu au conseil de Paris s'il était acté.

Mme Florence BERTHOUT : Sur les deux points je pense que satisfaction sera donnée, notamment sur la recharge, même si elle ne sera pas au même endroit qu'avant.

Mme Anne BIRABEN : Comme Marine ROSSET, j'ai entendu parler de cette réunion qui a eu lieu la semaine dernière. Nous n'avons pas non plus été invités à y participer, mais nous avons rencontré les riverains qui nous ont fait part de quelques réflexions. D'abord, quel est le coût de cette opération ?

M. Édouard CIVEL : C'est écrit dans le vœu.

Mme Anne BIRABEN : Oui, 380 000 euros. Vous croyez que ce n'est que 380 000 ? Cela semble faible. Il y a un considérant qui manque : combien de stationnements cela

supprime ? C'est une question qui intéresse les riverains. J'ai compté une cinquantaine peut-être.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense que c'est une cinquantaine. Il y en a d'autres qui sont créées.

Mme Anne BIRABEN : Voilà quelque chose d'important, puisque cela va causer des difficultés aux riverains qui ont des voitures. Il y a également le PMR, tout à fait. Et il serait aussi très utile de conserver un stationnement de livraison. Vous allez me dire qu'il n'y a pas de commerce, mais quand on a besoin de faire des travaux il faut prévoir cela.

Mme Florence BERTHOUT : Une place de livraison est prévue pour La Poste.

Mme Anne BIRABEN : Une autre chose qui m'a été émise : c'est une rue très étroite, assez sombre, notamment pour les rez-de-chaussée et deux premiers étages. Les gens s'inquiètent de savoir si les arbres sont densément feuillus et s'ils auront moins de lumière. D'autres s'interrogent sur la nécessité de mettre des arbres devant le parc de l'école des jeunes sourds et muets. Quel est l'intérêt de mettre des arbres devant un parc ?

Mme Florence BERTHOUT : Quand vous dites « d'autres s'interrogent », il s'agit en fait d'une dame qui s'y intéresse. Les arbres sont toujours un sujet important. Ce n'est pas parce qu'il y a des arbres à proximité dans le Parc du Luxembourg et dans le jardin de l'INJS qui est d'ailleurs inaccessible aux riverains, que cela doit nous dissuader d'en mettre d'autres. La place de livraison sera là. Il y a un sujet effectivement sur les recharges pour les voitures et la Ville doit faire des propositions. Enfin, il y a des places PMR. Monsieur l'adjoint refera une réunion et donnera les informations sur lesquelles les services sont en train de travailler.

M. Édouard CIVEL : Je rappelle que les projets sont présentés en conseil de quartier. Vous y êtes toutes et tous conviés. Les projets de végétalisation y passent en général plusieurs fois. Il y a eu des réunions publiques d'ailleurs sur la restitution de vécus et la rue Henri-Barbusse en faisait partie. Je n'ai pas vocation à inviter l'intégralité du conseil municipal à chaque fois que nous organisons une réunion en pied d'immeuble. Je doute que vous ne fassiez aucune autre réunion que celles du conseil municipal et du conseil de quartier dans le 5e arrondissement. Vous faites bien des réunions dans l'arrondissement pour lesquelles vous ne m'invitez pas à chaque fois. J'entends que cela puisse ne pas vous plaire, mais nous avons été élus et je suis l'adjoint en charge de l'espace public. Je n'ai pas vocation à vous rapporter ces réunions.

M. Laurent AUDOUIN : J'ai une suggestion. Quand un vœu fait directement référence à un projet d'aménagement, il serait sympathique que le projet en question soit annexé au vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais cela dit, la Ville doit compléter le projet sur les sujets que vous avez évoqués.

M. Édouard CIVEL : Cela a été mis dans le dernier conseil de quartier.

M. Philippe BOUCHET : Je ne me rappelle pas d'échanges détaillés au conseil de quartier sur ces sujets. Nous avons souvent des demandes à avoir plus de détails sur d'autres aménagements. Quand les échanges ont lieu, cela est souvent très général et on découvre ensuite des choses quand cela se réalise. Il manque des échanges intermédiaires. Ce n'est pas spécifiquement concernant notre adjoint ou concernant ces sujets. Il est vrai que c'est toujours un peu compliqué.

Mme Florence BERTHOUT : Je rappelle les règles : il y a des présentations qui sont faites en conseil de quartier et la réalité est qu'il y a des réunions en pieds d'immeubles et des réunions faites avec les habitantes et habitants, ce qui est bien normal. Ils donnent leurs avis,

ils font part de leurs suggestions, et en général nous essayons de tenir compte au maximum de leurs suggestions, avec les services de la Ville qui accompagnent et essaient d'aller jusqu'au bout de ce qui est demandé. Des demandes très concrètes ont été faites, nous les avons entendues, sur la recharge des voitures, les places PMR et les places de livraison. Il y a eu aussi des demandes sur la rue Broca, comme il y a à chaque projet d'aménagement. Ces projets sont présentés en conseil de quartier.

La V052025005 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14
Pour : 8 (Mme Berthout, M Casanova, M Civel, M Isare, Mme Gabadou, Mme Hacke, Mme Erol, Mme Hoogstoël)
Contre : 0
Abstentions : 6 (Mme Biraben, M Barrat, M Bouchet, Mme Lemardeley, Mme Rosset, M Audouin)
N.P.P.V : 0

12 - V052025006 VŒU DÉPOSÉ PAR LA MAIRE DU 5e ARRONDISSEMENT DEMANDANT LA RÉALISATION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS DE TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DU GYMNASE LUCIEN GAUDIN

Mme Violaine HACKE : Le gymnase Lucien Gaudin a subi d'importants travaux de rénovation. Cela figurait au budget participatif en 2023. Nous avons découvert, suite à ces travaux et à l'inauguration du dojo que des infiltrations provenant directement du toit arrivaient dans la salle quand il pleut beaucoup. Nous aurions besoin que des travaux d'étanchéité soient réalisés afin d'améliorer les conditions des sportifs et des clubs dans ce dojo.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Vous connaissez bien la situation, donc je ne comprends pas l'objet de ce vœu. Vous êtes en relation directe avec les services qui s'en occupent.

Mme Violaine HACKE : Oui, mais la DJS nous renvoie vers la DEP qui nous renvoie vers la DJS.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ils sont tout à fait au courant.

Mme Violaine HACKE : À un moment donné, il faut avancer.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Le chantier est déjà prévu.

Mme Violaine HACKE : Cela fait six mois que cela dure. Un vœu fera peut-être un peu avancer les choses. Là, ce n'est pas possible. Il pleut énormément. Je vous invite à venir voir le gymnase. Ce ne sont pas des conditions pour accueillir ni enfants ni adultes. Ce n'est pas normal. Il faut trouver une solution rapidement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je rappelle qu'au départ il s'agissait d'un espace de stockage et non d'un gymnase. Cela a été transformé de manière artificielle en gymnase.

Mme Violaine HACKE : Oui, cela a pris six mois de travaux.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Vous savez très bien qu'il y a des limites. Les infiltrations d'eau seront toujours là.

Mme Violaine HACKE : Si elles sont réparées, je ne vois pas pourquoi elles seraient toujours là.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Il faut de très gros travaux, un coffrage.

Mme Violaine HACKE : Nous sommes d'accord. Mais il faut les lancer.

Mme Marine ROSSET : Pour nous, le vœu va être satisfait. Les services nous ont répondu que le chantier va démarrer dans les prochains jours avec un objectif de livraison après les vacances d'hiver. Au prochain conseil d'arrondissement, si effectivement les travaux n'ont pas été faits, nous voterons ce vœu. Les services nous disent que vous avez toutes ces informations.

Mme Violaine HACKE : Pas du tout. Pour le gros chantier d'étanchéité du toit dont parlait Mme LEMARDELEY, j'ai de gros doutes.

Mme Florence BERTHOUT : Chère Violaine, j'ai aussi de gros doutes, mais il faut être de bonne foi. Si tu es d'accord, nous pouvons attendre le prochain conseil d'arrondissement et nous redéposerons ce vœu si besoin. Tant mieux si les travaux avancent miraculeusement. Violaine HACKE suit cela de très près, mais si la DJS vous dit démarrer les travaux...

Mme Violaine HACKE : Je suis ravie qu'ils aient trouvé l'argent. C'est un grand mystère, mais d'accord.

Le vœu V052025006 est retiré.

13 - V052025007 VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE CHANGER PARIS RELATIF À L'ACCUEIL TOURISTIQUE ET LA DÉCENTRALISATION VERS LES ARRONDISSEMENTS DES MOYENS ASSOCIÉS À LA POLITIQUE DU TOURISME À PARIS

M. Philippe BOUCHET : Nous avons appris par voie de presse la fermeture prochaine de l'accueil de l'office de tourisme de Paris, sans que les conseillers d'arrondissement chargés du tourisme n'aient été consultés. Cette situation est incompréhensible au premier abord puisque 150 000 personnes se déplacent dans ce lieu pour des conseils. Par conséquent, d'autres façons d'aborder les touristes vont être privilégiées. Les grandes villes européennes ont en général conservé un centre d'accueil, et des villes autour de Paris, comme Saint-Ouen, Montreuil ou Châtillon ont des lieux physiques de rencontre des touristes. Ils se financent en partie, puisque ce sont souvent aussi une boutique. L'accueil physique permet de recevoir des gens parfois peu à l'aise avec l'informatique et de les aider, notamment puisqu'on entre maintenant dans la plupart des grands musées sur réservation. Avoir des accueils physiques est important. L'office du tourisme ne dit pas arrêter complètement les accueils physiques, mais les redistribuer. Trente-deux kiosques d'accueil ont été mis en place pendant les Jeux olympiques. Une cinquantaine de points d'accueil seraient réalisés, mais on ne sait pas s'il s'agit de kiosques ou de petites structures. L'objet de ce vœu est de demander une clarification sur ce sujet, pour que les mairies d'arrondissements aient un retour sur les trente-deux lieux d'accueil mis en place pendant les Jeux olympiques, pour savoir comment seront choisis les emplacements pour les nouveaux kiosques, et d'une manière générale pour avoir une consultation avec les mairies d'arrondissements et profiter de ces changements pour évoluer, et peut-être pour en profiter pour décentraliser. On a parlé d'un boom de la décentralisation à Paris. Pourquoi ne pas le faire aussi dans ce domaine pour que les actions touristiques dans un arrondissement soient faites en concertation avec la mairie ? Il ne semble pas qu'il y ait d'information quant à la date de fermeture de l'accueil de l'office de tourisme, mais peut-être en avez-vous. Cela permettrait d'en profiter pour mettre en place la stratégie qui était au départ celle pour cette mandature de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire faire des espaces touristiques et des messages touristiques différenciés entre les arrondissements. Faire la promotion du 5e ou du 17e, ce n'est pas la même chose. Cela a plusieurs intérêts : fidéliser un certain nombre de touristes et développer un tourisme de proximité. Les deux ou trois réunions qui avaient eu

lieu sur ce point n'ont pas eu de suite. Le but serait d'aller au bout de cette démarche et de faire attention à ce que ces points d'accueil puissent aussi accueillir des touristes qui ne parleront pas bien français ou anglais, que l'on puisse accueillir des gens en mobilité difficile, voire de mettre en place des points digitaux d'accueil pour aider à avoir accès à la billetterie des musées parisiens.

Mme Marine ROSSET : Si je comprends, vous êtes en accord avec l'idée que l'on puisse déconcentrer les points d'accueil touristique. Donc du vœu et de ce que vient de nous dire Philippe BOUCHET, vous trouvez intéressant que ce soit par arrondissement, parce que cela permet une différenciation. C'est exactement pour cela que l'on ferme le point central et l'objectif, comme noté dans la communication de l'acte deux de la territorialisation, est justement qu'il puisse y avoir un point par arrondissement J'aurais trouvé intéressant que vous proposiez dans votre vœu un lieu pour le 5e arrondissement, puisque nous allons vers une territorialisation et vers un lieu d'accueil d'information touristique dans le 5e arrondissement. Sur les informations que vous demandez, une réunion a lieu le 10 février avec Frédéric Hocquard à laquelle vous vous êtes inscrit. Elle va rendre compte des principales conclusions des Assises du tourisme et du bilan des JOP. Dans ce que vous demandez, le premier et le deuxième point sont contradictoires avec ce que vous souhaitez ou vont être mis en place. En revanche, est-ce que le 5e souhaite que l'accueil d'information soit plutôt au niveau de Saint-Michel ou à la mairie d'arrondissement ? Cela aurait été un vœu intéressant que l'on puisse porter ensemble auprès de la Mairie.

M. Philippe BOUCHET : Il est difficile de proposer un point précis si nous ne sommes pas invités à le faire. En ce qui concerne les Assises du tourisme, j'ai reçu l'invitation aujourd'hui à 14h57, avec le détail de la réunion. Il y avait eu une annonce préalable, mais le détail est là aujourd'hui seulement et il ne va pas aussi loin. C'est tout de même important que les retours d'expérience soient partagés.

Mme Florence BERTHOUT : Je n'ai pas participé à la rédaction de ce vœu et je dois dire qu'il va vraiment dans le bon sens et qu'il fait avancer positivement la réflexion. Peut-être que des points seront satisfaits. Tant mieux. L'approche est intéressante et il ne s'agit pas d'une position des arrondissements contre une vue centrale. Les deux points doivent être coordonnés et complémentaires.

Le V052025007 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14
Pour : 10 (Mme Berthout, M Casanova, M Civel, M Isare, Mme Gabadou, Mme Hacke, Mme Erol, Mme Hoogstoël, Mme Biraben, M Barrat, M Bouchet)
Contre : 0
Abstentions : 3 (Mme Lemardeley, Mme Rosset, M Audouin)
N.P.P.V : 0

14 - V052025008 VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE CHANGER PARIS RELATIF À LA PARTICIPATION DES ÉLUS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DANS LES RÉUNIONS DU COMITÉ HANDICAP DU 5e ARRONDISSEMENT

Mme Anne BIRABEN : Je suis très contente que cela bouge dans le 5e pour la cause du handicap, parce que le vœu que j'avais déposé en novembre dernier au conseil d'arrondissement a finalement fait bouger les lignes alors que nous n'étions que trois à le voter favorablement. Ce vœu de petite ambition permettait qu'un petit bout de rue Daubenton soit accessible plus facilement aux personnes à mobilité réduite. Tout le monde avait voté contre, et quelques jours plus tard s'ouvre le premier comité handicap du 5e. Je suis très contente de voir cette évolution. Continuons sur cette lancée parce que cette question extrêmement importante concerne beaucoup de gens : lorsqu'on est à mobilité réduite, cela se voit, mais il y aussi tout le handicap invisible sur lequel il faut travailler. Nous avions fait avec

Philippe BOUCHET des vœux concernant les personnes atteintes de MICI. Des dizaines de milliers de personnes à Paris sont concernées par une carte urgence toilettes. Nous en avons beaucoup parlé ici et au conseil de Paris également. Cela avance et il n'y a pas de sujets tabous. Sur cette lancée, puisqu'il y a un premier comité de handicap qui s'est tenu le 3 décembre et que nous n'avions pas été invités, nous demandons par ce vœu que les groupes politiques présents dans cette assemblée puissent participer au comité handicap. Je remercie les services qui nous ont envoyé des invitations. C'est maintenant chose faite. Par ailleurs, une deuxième chose pour avancer sur ce sujet important est de pouvoir mettre en place une permanence de la MDPH dans le 5e arrondissement. J'ai demandé à ce qu'elle soit mensuelle, il faudra voir si cela s'avère nécessaire de le faire plus souvent.

Mme Florence BERTHOUT : Sur la permanence MDPH nous ne vous avons pas attendue. Cela fait des années que je la demande. Il semblerait qu'ils soient partants. J'ai eu un accord à plusieurs reprises, mais la réalité est qu'une fois l'accord obtenu il n'y a personne pour tenir la permanence. Il faut des moyens humains pour cela. Nous allons réitérer. Je voudrais revenir sur la question du handicap. Les choses n'avancent pas parce que vous avez fait des propositions, mais parce que nous sommes tous mobilisés sur cette question, la Ville, la mairie et les élus. Cette mairie a été mise en accessibilité. À ma connaissance, nous sommes la seule mairie à avoir un accueil avec une boucle magnétique. Cela aurait déjà dû être opérationnel, mais il y a eu des problèmes techniques. Nous allons prochainement avoir un plan tactile pour les malvoyants et non-voyants. La question du handicap est une chose extrêmement sérieuse et je suis d'accord avec vous, il y a beaucoup plus de personnes concernées par le handicap que ce qui se voit, c'est-à-dire les personnes en fauteuils roulants. Il ne faut pas chercher des problèmes là où il n'y en a pas. Je souhaitais que le comité handicap soit avant tout une réunion de travail, précisément pour mettre en place des comités opérationnels avec un comité handicap et emploi, un comité handicap et espace public, et un comité handicap culture, sport et santé. Il y aura donc trois groupes auxquels vous pourrez participer. Ils seront coprésidés par mon adjointe Nazan EROL et par le directeur général des services ou une directrice générale adjointe des services. C'est dire à quel point nous prenons cela très au sérieux. Très concrètement, l'idée était que ce comité soit interne, d'organisation, pour que l'on puisse avancer au cours de réunions pragmatiques qui pourront avoir lieu peut-être tous les deux mois. Je considère donc que ce vœu est satisfait.

M. Laurent AUDOUIN : Je m'associe bien entendu à l'idée que nous devons toutes et tous être mobilisés sur cette question et que globalement Paris fait des efforts extrêmement conséquents. Le réseau de bus est accessible, beaucoup de bâtiments publics le sont, mais il reste beaucoup à faire évidemment. Je voulais également vous remercier pour l'organisation des comités handicap en les ouvrant à toutes les sensibilités politiques. Cela va dans le bon sens. Par contre, sans intention polémique, je suis pour ma part assez dubitatif sur le principe de la permanence locale de la MDPH. Il y a un travail d'accompagnement qui peut être nécessaire, mais il s'agit d'un travail assez classique d'assistance sociale qui peut être fait par d'autres services. La MDPH de Paris est en grande tension en matière d'effectif.

Mme Florence BERTHOUT : Donc vous confirmez ce que j'ai dit.

M. Laurent AUDOUIN : Absolument. Le problème est que ce manque de postes n'est pas seulement du stress pour les agents, c'est aussi des délais très importants pour ouvrir les enveloppes et faire le premier examen des dossiers. Cela se paie très cher pour toutes les personnes demandeuses. Je suis donc hésitant sur le fait de mobiliser une ou deux personnes pour venir ici faire une action qui ne serait pas inutile en soi, mais qui pourrait être faite par d'autres services. On pourrait prendre le problème sous un autre angle.

Mme Florence BERTHOUT : À titre personnel, je me réjouis si quelqu'un de la MDPH vient, mais pour toutes les raisons que vous avez évoquées je suis un peu dubitative. On l'a proposé à la Maison des aidants, mais ils ne sont pas venus.

Mme Nazan EROL : Le 3 décembre dernier était la Journée internationale des personnes en situation de handicap. À cette occasion, nous nous sommes réunis en interne avec Madame la Maire pour voir ce que nous pouvions faire. Je tiens à signaler que cela fait des années que nous travaillons sur le handicap, que Marine a été la seule personne dans cette salle à être présente en tant qu'élue. Elle pourra confirmer que nous avons fait de nombreux petits projets. Je suis heureuse que dorénavant tout le monde veuille y participer. Le sujet du handicap est très important. Il y a des personnes dans cette salle qui avaient donné des idées au fur et à mesure des années. Le handicap est difficile, mais il fait partie de notre quotidien. La situation de handicap commence à l'état embryonnaire. À partir du moment où vous avez une semaine de vie dans le ventre de votre maman, vous pouvez être en situation de handicap, vous pouvez naître avec une malformation cardiaque par exemple. Et cela vous accompagne jusqu'à la fin de vos jours. Effectivement le sujet est compliqué et vaste. Quand vous avez des enfants en situation de handicap, les parents ne veulent qu'une chose : faire en sorte qu'ils vivent comme tout le monde. Si vous n'avez personne en situation de handicap, cela vous passe au-dessus de la tête. Nous avons créé la Maison des aidants. Toutes ces choses que nous avons faites sont annexes, mais elles aident. Ce n'est pas du jour au lendemain que nous aurions décidé que quelque chose devait se passer, ni après les JO. Nous avons fait énormément de choses au niveau de la mairie. Nous avons parlé avec des jeunes en situation de handicap.

Mme Florence BERTHOUT : On en fait jamais assez.

Mme Nazan EROL : On en fait jamais assez. Venez tous à ces réunions. Le 28 janvier nous avons une réunion à 17h30 sur handicap et emploi. Le 4 février nous avons handicap et espace public. Le 5 février handicap, culture, sport et santé.

Mme Anne BIRABEN : J'apprends que la MDPH est très en tension, je ne le savais pas. Merci pour l'information.

M. Laurent AUDOUIN : C'est une plaisanterie ? Rassurez-moi.

Mme Anne BIRABEN : Non, je n'avais pas l'information. En revanche, je voulais ajouter que le handicap a besoin de proximité. Il a besoin de contacts humains, d'écoute en face de soi. Les problèmes se résolvent plus difficilement lorsqu'il y a une machine. La proximité est importante.

Mme Florence BERTHOUT : C'est tellement évident que j'ai créé une Maison des aidants qui aide indirectement des personnes qui sont en situation de handicap et parfois en grande solitude. Vous maintenez votre vœu ?

Mme Anne BIRABEN : Non, si effectivement nous sommes maintenant invités au comité, je suis très contente. Il va falloir creuser quant à la permanence de la MDPH, parce qu'il serait intéressant d'avoir cette proximité.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous ai expliqué que j'ai déjà écrit plusieurs fois à la MDPH, mais on va continuer à leur demander s'ils estiment que c'est souhaitable dans le cadre de la Maison des droits.

Mme Anne BIRABEN : Je retire ce vœu dans l'espoir que ce soit tout à fait résolu.

Le V052025008 est retiré.

15 - V052025009 VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE CHANGER PARIS RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE MOUFFETARD

M. Édouard CIVEL : Je donne la parole au groupe Changer Paris pour présenter le vœu suivant.

Mme Anne BIRABEN : Je suis inquiète de ce qui se passe rue Mouffetard. Nous avons une connaissance très partielle du projet. Les choses ont évolué, mais on a du mal à savoir quoi et dans quel sens. Nous avons fait plusieurs propositions, notamment en termes de patrimoine. Je ne sais pas si les monuments historiques vont être mis en valeur, mais de ce que j'ai vu cela ne semble pas évident. Nous voulions une circulation apaisée. Nous avions demandé qu'il y ait une obligation pour les vélos de mettre pied à terre. Je crois que cela ne va pas être satisfait. Je vois une pose de pavés qui me semble très neuve pour des pavés anciens qui, d'après l'architecte des bâtiments de France, sont classés et devraient donc être remis. Vous savez qu'il y a des pavés gris et des pavés rouges qui ne sont pas de la même époque. Les deux coexistaient sur cette rue. Qu'en est-il exactement ? Je suis inquiète et les riverains le sont aussi. Le groupe Changer Paris a fait trois réunions sur place avec des riverains pour les écouter et connaître leur volonté et leur point de vue. Aujourd'hui j'émets des doutes. Quant à la végétalisation...

M. Édouard CIVEL : Dommage de ne pas avoir été invité à ces réunions.

Mme Anne BIRABEN : Si, je t'avais invité. Nous t'attendions et tu n'es pas venu. Ce n'est pas grave. Nous avons parlé tout à l'heure de la végétalisation. Madame la Maire en a parlé. Cela semble abandonné alors que tout est neuf. On voit aussi que ce qui entoure les plates-bandes est assez haut, donc les gens s'assoient et y mangent. Les déchets alimentaires sont laissés là. Il va y avoir une prolifération de rats. Je suis très inquiète de ce que je vois aujourd'hui. J'espère que la végétalisation va être bien plus sérieuse que ce qu'elle est. J'espère que cela va donner une perspective nouvelle et que l'on va remettre les pavés anciens. Il y a tout un travail sur l'aménagement de cette rue qui va au-delà des végétaux, parce que c'est une rue très ancienne, qui raconte une histoire, qui a des commerces, qui est un symbole pour le 5e arrondissement. Mon vœu est donc que la Ville partage plus de dialogue avec les riverains, qu'il y ait une transparence sur la réalité du projet. Nous avons aujourd'hui du mal à voir ce qui a été changé et ce qui ne l'a pas été. Enfin, la qualité de végétation est essentielle. Voilà ce que je demande avec mon groupe, pour une attention esthétique envers la rue Mouffetard.

M. Édouard CIVEL : J'ai été très étonné en lisant votre vœu. Quand je suis arrivé aux demandes, comme vous mentionnez plus souvent le nom d'Anne BIRABEN que le nom de la rue Mouffetard, j'ai cru que vous alliez demander d'ériger une statue à votre gloire.
Il n'y a même pas la photographie, c'est quand même dommage. Cela dit, le plan est sur le site de la mairie. Il y a eu une réunion publique à l'attention de tous les habitants de l'arrondissement. Il y a eu une votation à leur intention. Je vois que vous choisissez les chiffres avec malice, puisque vous avez dit que cela avait mobilisé seulement 3 % de la population de l'arrondissement sans mentionner le pourcentage des votants. Je sais que votre famille politique aime faire voter les morts, mais ce n'est pas le sujet. Néanmoins, je retiens qu'il y a eu des réunions publiques, en conseils de quartiers du Jardin des Plantes et du Val-de-Grâce, puisque la rue Mouffetard est limitrophe de ces deux quartiers. Il y a eu des réunions avec les riverains, et plusieurs réunions et allers et retours avec les commerçants. Nous sommes allés les voir un par un avec mon collègue Benjamin ISARE. Le projet est en cours et je salue le travail des services de la voirie, qui est difficile. Cette rue est petite, certains travaux sont compliqués, et pour l'instant ils arrivent à très bien les mener. Je salue donc leur sérieux. Il y a des personnes dans le service de voirie, nous en avons discuté, qui sont en permanence en contact avec les riverains. Des déménagements sont organisés en ce moment pour certains. Il y a un dialogue constant. Quand je reçois des sollicitations, j'y réponds. J'en ai eu beaucoup et ce n'est plus autant le cas. Cela montre que la tenue du chantier est de bonne qualité. Sur la question de la végétation, nous avons une plantation hivernale et nous n'avons pas encore la densité pleine. Il y a en effet un sujet sur les arbres qui ont été choisis. Je suis en discussion avec le service d'aménagement de la mission 100 hectares en central. Néanmoins, le reste

des considérants de votre vœu me semble nul et non avenu. Le dialogue avec les riverains est présent. Votre vœu est satisfait. Je vous propose donc de le retirer. Sinon, nous voterons contre.

M. Alexandre BARRAT : Merci, Monsieur le premier Adjoint. Quand même. Madame la Maire s'est elle aussi exprimée sur Twitter pour indiquer qu'elle était déçue de la végétalisation. Je ne sais pas ce que vous en pensez ? Par ailleurs, vous avez parlé de vote des morts. Aucun d'entre nous n'était élu à l'époque, et donc attention quand même à ce que vous dites. Il ne faut pas confondre les mandats. Faites attention à ne pas faire de diffamation.

M. Édouard CIVEL : Je ne fais aucune diffamation. Ce qui se passe sur Twitter se passe sur Twitter. Je vous parle du conseil d'arrondissement. Je pense que vous n'aurez pas trop envie d'aller sur ce sujet de diffamation. Je vous propose que nous passions au vote. Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN : Non, bien sûr.

Le V052025009 est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3 (Mme Biraben, M Barrat, M Bouchet)
Contre : 11 dont 1 pouvoir
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

16 - V052025010 VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE PARIS EN COMMUN POUR L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À LUCIE RANDOUIN AU 16 RUE DE L'ESTRAPADE

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Lucie Randouin était une biologiste médicale qui est devenue la spécialiste de la nutrition. Elle a presque inventé cette catégorie de réflexion scientifique. Cela nous paraît maintenant normal, mais après la Seconde Guerre mondiale, quand la nutrition est devenue une activité scientifique, cela ne l'était pas. Elle s'est particulièrement intéressée au rôle des vitamines. Elle a aussi été une résistante pendant l'Occupation. En 1946, elle a été admise à l'Académie de médecine où elle était la seule femme à siéger depuis le décès de Marie Curie. Elle a exercé une influence importante. Son legs a été remarqué et très reconnu par l'INSERM et l'INRA, devenue INRAE en 2020. La majeure partie de son travail a été effectuée dans des centres de recherche. La Société scientifique d'hygiène alimentaire qui se situe au rez-de-chaussée du 16 rue de l'Estrapade nous a proposé de mettre une plaque sur cet immeuble pour rendre hommage à cette scientifique discrète, mais très influente et très reconnue par ses pairs.

Mme Nazan EROL : En 2025 un timbre postal à son effigie va être fait.

M. Philippe BOUCHET : Je trouve très important d'avoir des lieux de mémoire, et notamment de célébrer les femmes scientifiques. J'ai eu l'occasion la semaine dernière d'aller à la conférence d'Alain Aspect qui présentait son nouveau livre. J'ai été très heureux de voir dans l'amphithéâtre une bonne moitié de dames et de jeunes demoiselles qui venaient écouter un sujet un peu aride sur les photons intriqués.

M. Édouard CIVEL : À l'ESPCI, quand j'y ai fait mes études, il y avait autant de filles que de garçons dans les filières physiques.

Le V052025010 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

17 - V052025011 VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE CHANGER PARIS VISANT À AJOUTER DES BARRIÈRES POUR PROTÉGER LES PIÉTONS RUE BUFFON ET À ÉTUDIER LA DÉSACTIVATION DE FEUX DE CIRCULATION BOULEVARD DE L'HÔPITAL ET BOULEVARD SAINT-MARCEL

M. Alexandre BARRAT : Merci. Je présente ce vœu pour proposer des solutions à un problème bien connu dans notre enceinte : de nombreux parents d'élèves des écoles de la rue Buffon se plaignent de l'étroitesse des trottoirs pour se rendre à pied aux écoles avec leurs enfants, et dans le même temps du trafic important dans la rue Buffon. Je rappelle qu'il y a deux sens de circulation, un pour tous les véhicules et un en sens opposé la piste cyclable. Considérant que la sécurité des piétons, et notamment celle des enfants doit être notre priorité, considérant que le trafic rue Buffon est devenu très important depuis les aménagements du boulevard de l'Hôpital et du boulevard Saint-Marcel initiés par la Mairie de Paris durant la première moitié des années 2000 et dont je parlais au précédent conseil, qui ont engorgé ces boulevards et provoqué des reports de circulation massifs vers la rue Buffon. Je rappelle qu'il s'agissait des aménagements des voies de bus mais surtout d'une recrudescence de feux de circulation. J'ai fait personnellement le décompte en vélo-cargo : rue Buffon vous rencontrerez seulement deux feux de circulation pour rejoindre la rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Dans le sens inverse aussi. En revanche, si vous empruntez le boulevard de l'Hôpital et le boulevard Saint-Marcel jusqu'au niveau de la même rue Geoffroy-Saint-Hilaire, vous aurez neuf feux de circulation, soit cinq sur le boulevard de l'Hôpital et quatre sur le boulevard Saint-Marcel. Dans l'autre sens ce sera onze feux de circulation.
Évidemment, l'itinéraire malin est flagrant. Quelqu'un m'a dit récemment : « *sur ces deux boulevards de l'Hôpital et Saint-Marcel, on voit une forêt de feux* ». C'est très juste, on voit une forêt de feux. Considérant que le nombre de ces feux de circulation est excessif sur une si courte distance, soit une dizaine de feux sur 600 mètres ; considérant que cela est dissuasif pour tout type de véhicules, y compris pour les cyclistes et qu'ils ralentissent aussi les bus 91, 57 et 24 ; considérant que beaucoup de feux de circulation en l'occurrence interrogent sur leur utilité boulevard de l'Hôpital et boulevard Saint-Marcel, sachant que le principe de la priorité des piétons sur passage piéton sans feux et la priorité à droite sur de petits axes permettent de s'en passer dans plusieurs de ces cas ; considérant que la fermeture de la rue de Mirbel n'a pas apporté de solution à la rue Buffon, mais a provoqué des reports de circulation dans d'autres rues du quartier si bien que le dernier conseil de quartier Jardin des plantes a voté explicitement en faveur d'une réouverture à la circulation de la rue de Mirbel ; ce vœu propose premièrement d'ajouter des barrières au bord du trottoir de la rue Buffon parallèlement au trottoir pour protéger les piétons sur le tronçon le plus étroit. Il s'agirait de barrières semblables à celles qui protègent les écoles. Deuxièmement, il propose d'étudier le retrait ou la désactivation de plusieurs feux de circulation boulevard de l'Hôpital et boulevard Saint-Marcel afin d'en réduire le nombre. Il me paraît réaliste d'en enlever peut-être deux plus deux, schématiquement. J'ajoute enfin que les deux solutions que je propose pour protéger les enfants sont peu coûteuses et qu'elles peuvent apporter d'autres bénéfices que la sécurité des piétons rue Buffon. Je pense notamment aux bus qui sont freinés par ces feux. Savez-vous que les feux en heure de pointe ne sont plus qu'à 8,8 km/h en moyenne dans Paris, selon un récent article du *Monde* de ce mois-ci ? Cela a provoqué une très forte baisse de leur fréquentation. Je pense également aux vélos et vélos-cargos qui doivent s'arrêter tout le temps avec ces feux, ce qui est fatigant physiquement, notamment dans la montée raide boulevard de l'Hôpital. Pour conclure, si nous gardons les bandes blanches au sol, sans feux, il n'y aura qu'à s'arrêter à l'occasion du passage réel de piétons et je pense que cela va dans le sens de l'intérêt général.

M. Benjamin ISARE : Vous évoquez la suppression de deux fois deux feux. Beaucoup ont tout de même une utilité avérée. Donc de quels feux parlez-vous ? On avait évoqué en conseil de quartier le sujet de la synchronisation des feux. Les services ont été interrogés et la réponse qui nous a été donnée est qu'une coordination existe déjà sur les boulevards Saint-Marcel et de l'Hôpital. Ils n'ont pas paramétré d'onde verte sur ce tronçon, les lignes de feux étant très proches les unes des autres. En effet, l'onde verte favorise un sens de circulation et se fait bien souvent aux dépens du sens opposé. Ici, au moment où la coordination a été mise en place, le carrefour étant très complexe, les flux étaient équilibrés entre les deux sens. Tous les feux de l'axe passent au vert globalement au même moment dans les deux sens. Cela favorise la circulation en cas de saturation et limite les remontées de files. Nous avions questionné les services sur une proposition que j'avais faite pour essayer d'harmoniser la synchronisation, mais le point problématique est le croisement Saint-Marcel et Hôpital. De plus, toutes les traversées protégées par des feux sont situées à des endroits où il y a des carrefours, ou des rues viennent couper, ou à des endroits où un feu intermédiaire permet aux piétons de passer, comme à la maison de repos du côté du 13e arrondissement ou la clinique du sport du côté du 5e.

Mme Marine ROSSET : Je crois que depuis le début de la mandature nous avons déposé trois vœux sur la rue Buffon. Je souhaite faire une première remarque concernant la méthode. La dernière fois nous demandions qu'une étude soit réalisée sur la transformation de cette rue Buffon en aire piétonne. Peut-être avez-vous des éléments à nous donner sur ce point. Il me semble que le fait de fonctionner à coups de vœux n'est pas satisfaisante. Peut-être faudrait-il que nos groupes, le groupe Changer Paris, Paris en commun, avec les écologistes et vous Édouard CIVEL, se réunissent pour avancer en concertation et que nous ayons les mêmes informations, car cette rue nous préoccupe pour la sécurité physique des enfants, mais aussi en termes de santé environnementale puisqu'elle est bien au-dessus des normes de l'OMS. Sur le fond et sur ce que vous proposez, Benjamin a répondu sur l'onde verte et sur le fait que lorsque vous adoptez en automobile la vitesse de 30 km/h vous avez les feux verts qui s'ouvrent à vous. Dès que vous augmentez la vitesse vous tombez sur un feu rouge. Il y a un effort de coordination que Benjamin a décrit qui me semble important. Sur la rue Buffon, il va y avoir des travaux très importants de la CPCU qui va fermer la rue. Tout nouvel aménagement devrait forcément être pensé par la suite. Nous sommes favorables à un élargissement des trottoirs à certains endroits et au fait qu'il y ait une rue qui reste circulable. Nous avons besoin de ce point d'entrée à Paris 5e, mais il faut qu'elle soit réservée aux résidents, aux bus, aux taxis. On peut réfléchir aux artisans aussi. Pour conclure, je ne sais pas s'il faut un énième vœu ou plutôt une bonne réunion qui nous permette d'avoir les informations et de nous concerter.

M. Laurent AUDOUIN : Je partage les remarques de Marine sur la méthode. Il est vrai qu'enchaîner les vœux n'est pas forcément la solution. Ce vœu-là est vraiment très mal venu, d'abord parce que techniquement il y a quand même une proposition assez ambitieuse et consensuelle qui se fait jour. Et puis parce que les propositions sont vraiment l'art de mettre un cataplasme sur une jambe de bois. Cela circule trop donc on va mettre une barrière pour que les voitures continuent à rouler, et sur le boulevard supprimer des feux pour que cela roule toujours un peu plus. Ce n'est pas du tout le sujet. Le sujet concerne la réduction de la circulation pour des questions de sécurité et de santé. Cela pose à nouveau la question du plan de circulation. Apparemment il y aurait une solution limitée à la voie. Enfin, j'ai une bonne nouvelle, puisque les feux que vous voulez supprimer ne doivent correspondre qu'à des passages piétons je suppose, puisque supprimer un feu à une intersection de grand boulevard serait quand même très osé : à vélo vous pouvez déjà passer à ces feux. Vous cédez la priorité aux piétons qui souhaitent s'engager.

Mme Corinne GABADOU : Je suis un peu agacée parce que tout le monde y va de ses propositions sur la rue Buffon. Les riverains se plaignent de l'étroitesse des trottoirs, et cela sera pire avec des barrières. Quant à la fréquence des feux, il est vrai qu'il y en a beaucoup sur le boulevard Saint-Marcel, mais quand on respecte les 30km/h on a les feux verts. Je voterai contre ce vœu.

Mme Nazan EROL : Nous avons souvent des réunions au niveau des écoles et nous écoutons effectivement les personnes. L'étroitesse des rues et le fait de continuer à mettre des barrières posent aussi problème parce qu'énormément de personnes restent pour parler à la sortie des écoles et créent un encombrement important. Et ces mêmes personnes veulent venir en voiture pour récupérer leurs enfants. Nous sommes en contact avec les écoles. J'ai participé à plusieurs réunions, même si ce n'est pas ma délégation. Nous savons que c'est un problème. Un moment donné, il faut se réunir et se mettre autour d'une table pour trouver une solution.

M. Alexandre BARRAT : Beaucoup de questions ont été posées. Pour Monsieur ISARE : les passages piétons auxquels je pense sont les deux de part et d'autre de la rue de l'Essai par exemple, puisqu'ils ne sont pas au niveau de carrefours. Ils aident les piétons à traverser et les simples bandes au sol pourraient suffire. En tout cas, ils posent question. Ensuite, côté boulevard de l'Hôpital, faut-il des feux au niveau de la rue Nicolas-Houël ? La priorité à droite peut suffire. Il y en a cinq, et même six en descente. Si vous avez toujours des feux verts, vous avez beaucoup de chance : 9 feux ou 11 feux tous au vert, et quelle que soit votre vitesse ! Pour Madame ROSSET, pour ce qui est de votre ZTL, nous avons des réserves. Mais ce n'est pas incompatible avec les propositions que je fais. Si vous faites une ZTL, vous aurez encore plus de circulation sur les boulevards, a priori, et si vous ne les désengorgez pas cela sera encore pire. Je ne vois pas en quoi ce serait incompatible avec la proposition que je formule. Pour ce qui est de la méthode des vœux, excusez-moi de faire des propositions, mais je pense qu'il est utile d'en débattre et cela intéresse aussi les habitants du 5e arrondissement. Enfin, où est le panneau pour les cyclistes dont vous parlez sur le tronçon dont on parle ?

Mme Nazan EROL : Je suis tout le temps à vélo et il est bien visible.

M. Alexandre BARRAT : Je retiens que Monsieur AUDOUIN cherche toujours à contraindre davantage tout ce qui roule. Les bus vont à 8,8 km/h en moyenne dans Paris aux heures de pointe, mais c'est satisfaisant pour vous. Il s'agit bien du sujet, puisque les bus 91, 57 et 24 sont ralentis sur ces tronçons par ce grand nombre de feux.

M. Édouard CIVEL : Sur la question des barrières, je pense que vous faites référence à des croix de Saint-André. Ce sont des choses qui ont déjà été discutées en conseil de quartier. Et comme le disait Madame ROSSET ce sont des choses qui sont suspendues à la fin des travaux de la CPCU. C'est donc satisfait. Sur le retrait ou la désactivation de plusieurs feux, nous avons un avis négatif de la part des services de voirie. Je vous propose donc de retirer votre vœu, ou nous voterons contre.

Mme Anne BIRABEN : Soyons positifs, la proposition de Madame ROSSET était bonne. Il faut que l'on se réunisse et que l'on discute de ce sujet important.

M. Édouard CIVEL : Nous faisons des réunions, il y en a eu rue Buffon.

Mme Anne BIRABEN : Nous retirons le vœu à la condition qu'il y ait la possibilité de se réunir et de réfléchir ensemble.

M. Édouard CIVEL : Qui vote pour ?

Le V052025011 est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 3 (Mme Biraben, M Barrat, M Bouchet)
Contre : 11 dont 1 pouvoir
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

18 - V052025012 VŒU DÉPOSÉ PAR LA MAIRE DU 5e ARRONDISSEMENT VISANT À ÉRIGER UN BUSTE EN HOMMAGE À ÉVARISTE GALOIS DANS LE SQUARE PAUL LANGEVIN SITUÉ 20 RUE MONGE

M. Pierre CASANOVA : Évariste Galois est né en 1811 à Bourg-la-Reine, et décédé en 1832. Mathématicien qualifié de génie, il a incarné à la fois l'excellence scientifique et le combat pour la liberté et la République. Il a contribué grandement par ses travaux à résoudre des problèmes majeurs des mathématiques modernes dont la portée est aujourd'hui encore reconnue, en particulier à compter de la seconde moitié du XXe siècle, notamment grâce à Liouville, qui a redécouvert ses travaux et publié de nombreuses recherches. Il a également un lien avec le 5e arrondissement, puisqu'il y a suivi tout son parcours académique, au collège royal Louis-Le-Grand, puis au sein de l'École préparatoire devenue ensuite l'École normale supérieure d'Ulm. On aurait dit à une certaine période qu'il s'agissait d'un parcours de l'élitisme républicain, mais cela serait anachronique. Enfin, puisqu'il a été un républicain actif et combatif, ses engagements l'ont conduit à la prison de Sainte-Pélagie située dans l'actuelle rue du Puits-de-l 'Ermite, puis dans la maison de santé implantée dans la rue Lourcine devenue depuis la rue Broca. Pour toutes ces raisons, j'espère que le conseil d'arrondissement soutiendra à l'unanimité ce beau projet de buste.

Mme Marine ROSSET : Nous allons voter pour bien évidemment, mais sous réserve qu'il y ait un budget qui puisse être mobilisé.

M. Pierre CASANOVA : Nous allons venir à cette question importante.

Le V052025012 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

19 - V052025013 VŒU DÉPOSÉ PAR LA MAIRE DU 5e ARRONDISSEMENT, VISANT À TRANSFORMER L'ANCIEN CENTRE DES IMPÔTS SITUÉ AU 20 RUE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE EN LOGEMENTS, CONFORMÉMENT AU PLUb.

Mme Corinne GABADOU : Il y avait un centre des impôts rue Geoffroy-Saint-Hilaire qui n'est plus occupé depuis des années et les riverains du quartier souhaiteraient, compte tenu du fait qu'il y a 1 300 m^2 disponibles, que l'on fasse une vraie mixité de logements, avec des PLUS et des PLI. Considérant la forte demande de logements sociaux à Paris qui se traduit par un délai d'attente de près de dix ans ; considérant que Paris perd 10 000 habitants chaque année notamment compte tenu du manque de logements abordables pour les familles ; considérant que le plan local d'urbanisme bioclimatique prévoit la transformation de bureaux en logements via le mécanisme des emplacements réservés en vue de la réalisation du logement social ; considérant que le centre des impôts situé 20 rue Geoffroy-Saint-Hilaire est fermé depuis plusieurs années ; considérant que cette adresse est pastillée en vue de la réalisation de 100 % de logements sociaux dans le PLUb, le conseil d'arrondissement du 5e demande d'intervenir auprès de l'État pour que soient réalisés au 20 rue Geoffroy-Saint-Hilaire en lieu et place du centre des impôts des logements sociaux, et que soient privilégiés dans cette transformation des logements PLUS et PLI pour les familles. Je demande donc un vote à l'unanimité.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je pense que Mme GABADOU a une bonne idée, puisque les services de mon collègue adjoint Baudrier ont eu la même. Il s'agit d'un

patrimoine de l'État. Cette parcelle a été inscrite au PLUb comme réserve de logement social. Mon collègue Baudrier est en relation avec l'État pour une cession de cette parcelle à la Ville de Paris et pour réaliser au plus vite la transformation de ces bureaux en logements. Donc le vœu est déjà satisfait.

M. Laurent AUDOUIN : La Ville n'a pas manqué cette opportunité. J'en profite pour souligner la pertinence du système de pastillage qui a parfois été remis en cause au sein de cette assemblée. Par contre, je vous proposerai une reformulation sur le deuxième point de votre vœu. Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut faire de la mixité sociale. Mais la mixité sociale ne consiste pas juste à faire du PLS et du PLI. Le PLI est maintenant depuis de longues années du prêt à l'accession à la propriété, c'est-à-dire qu'il s'agit de logements proposés à l'achat en dessous du prix du marché à des classes moyennes. Et le PLS est la frange haute des logements sociaux. Je vous proposerai donc de reformuler pour que ne soient pas privilégiés les logements PLS et PLI, mais que cette construction prévoie tous les types de logements sociaux, y compris une part de PLI. Il est important de bien couvrir le spectre et de ne pas se cantonner à la frange la plus haute.

M. Édouard CIVEL : Cela est parfaitement envisageable dans la réécriture du vœu. Il y a aussi une question de tailles d'appartements.

Mme Anne BIRABEN : M. AUDOUIN, je rebondis sur votre proposition, mais la mienne est un peu différente. Ce quartier compte déjà une densité importante de logements sociaux. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour sortir de ce schéma systématique et mécanique ? Ma proposition serait de créer du BRS, du bail réel social, c'est-à-dire destiné à la classe moyenne. Que la classe moyenne puisse rester dans Paris nous préoccupe, alors qu'elle fuit les loyers très chers et qu'il est impossible d'acheter un appartement à Paris. Le BRS permet d'être propriétaire de son logement, mais cela reste du social. Cela a vraiment du sens en zones tendues. Cela signifie d'abord l'égalité des chances économiques, avec des prix abordables. Ce qui est différent par rapport à une pleine accessibilité à la propriété est que le foncier est différencié du bâti. Le foncier est géré par un organisme foncier solidaire, tandis que vous êtes propriétaire du bâti. Cela permet à des gens d'accéder à la propriété. Cela s'adresse à des gens qui travaillent. Cela évite les logements sociaux qui sont toujours les mêmes. C'est une liberté aussi parce qu'on peut revendre son logement. Cela permet une véritable mixité sociale, à la différence de ce qu'il existe actuellement rue Poliveau, rue Geoffroy Saint-Hilaire, rue Fer-à-Moulin, etcétéra. Je vous propose donc de revoir l'écriture de ce vœu, ou de faire un amendement qui permette cette possibilité pour que des familles puissent s'établir durablement.

M. Édouard CIVEL : Est-ce qu'il est possible de faire cela sur une parcelle qui est fléchée logement social au PLU ?

Mme Anne BIRABEN : Cela reste du logement social. Vous avez la possibilité de le revendre, mais vous ne pouvez pas faire de plus-value. Le BRS est intéressant parce qu'il permet de loger le temps de la vie professionnelle, le temps d'élever ses enfants. Cela nous libère un peu de ce qu'on voit systématiquement et mécaniquement sur Paris, et notamment dans ce quartier.

M. Laurent AUDOUIN : Je ne suis pas contre le principe du BRS, qui fait partie du mécanisme d'accès au logement. J'ai une réserve cependant : ce quartier n'a pas beaucoup de logements sociaux comme vous le prétendez.

M. Édouard CIVEL : Nous ne referons pas un débat.

M. Laurent AUDOUIN : Pourquoi pas mettre les BRS dans l'étude. Mais je voudrais que nous partions du constat que nous manquons cruellement de logements sociaux, y compris très sociaux. L'auxiliaire de crèche de la crèche de la rue Poliveau ne pourra pas acheter en BRS. Le contraire serait une vue de l'esprit.

Mme Marine ROSSET : Je ne suis pas tout à fait d'accord. Sur le BRS je reprends le premier point de Laurent. Je ne suis pas contre, cela a été fait à Rennes. Il s'agit d'un outil qui a été mis en place dans des villes socialistes. Les gens deviennent propriétaires. Je préférerais rester sur une offre de logements sociaux classiques pour que l'État et la Ville ne perdent pas la main sur ces logements.

Mme Anne BIRABEN : Cela vaut la peine d'être étudié. Il faut sortir des choses toutes faites. Il faut pouvoir aussi s'extraire de ce que l'on voit tout le temps.

M. Édouard CIVEL : Non, non, non. Qui est contre le vœu, tel qu'il est avec la réécriture dont on a discuté ?

M. Alexandre BARRAT : Je pense, Monsieur le Premier Adjoint, qu'il faut voter les amendements d'abord. Du coup les mettre aux voix.

M. Édouard CIVEL : Alors très bien qui est pour le vœux réécrit avec le fait d'inclure des logements sociaux dont du PLS et du PLI avec un fléchage vers les familles et avec l'élargissement à la perspective qu'il y ait tout type de logements sociaux y compris du PLS et du PLI pour les familles. Qui est pour cette version ?

Le V052025013 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 11 dont 1 pouvoir
Contre : 3 (Mme Biraben, M Barrat, M Bouchet)
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

20 - V052025014 VŒU DÉPOSÉ PAR LA MAIRE DU 5e ARRONDISSEMENT DEMANDANT LA RÉALISATION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS DES PROJETS VOTÉS AU BUDGET PARTICIPATIF ET RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Pierre CASANOVA : L'objet de ce vœu est d'accélérer les délais de financement des projets culturels adoptés dans le cadre de la procédure des budgets participatifs mis en place depuis plus de dix ans. Nous allons prendre deux exemples. En 2023, les projets lauréats dans le 5e en matière patrimoniale ou culturelle concernaient la restauration des vitraux de Saint-Étienne-du-Mont pour 430 000 euros, la chapelle Marie-Madeleine de Saint-Séverin pour 380 000 euros et du tableau de Charles Michel-Ange Challe à l'église Saint-Médard pour 40 000 euros. En 2024, les projets lauréats concernaient à nouveau Saint-Étienne-du-Mont, pour la restauration d'un tableau pour 50 000 euros, la restauration de la chapelle des Fonts dans l'église Saint-Médard pour 150 000 euros, et la restauration du portail de l'église Saint-Séverin pour 800 000 euros avec la mise en accessibilité de Saint-Étienne-du-Mont pour 350 000 euros. Rétrospectivement, sur les projets votés en 2023 seul un des trois a débuté, à savoir la restauration de la chapelle Marie-Madeleine à Saint-Séverin. Les deux autres projets sont toujours à l'étude. Par une précaution de langage qui devient lassante à force d'être répétée, on précise ne pas blâmer les personnels très dévoués de la mairie de Paris. Nous allons évidemment prendre cette précaution, puisqu'il y a manifestement une hypersensibilité. En revanche, on peut s'étonner qu'il y ait plus de deux ans de retard pour des choses aussi simples que celles-là. Le but de ce vœu est de raccourcir les délais de mise en œuvre entre les votes en budgets participatifs et les mises en œuvre concrètes.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je suis très étonnée de ce vœu, car toutes ces informations ont été données à la maire du 5e lundi 16 décembre avec un PowerPoint. Si vous

voulez avoir les mêmes informations, il y a une autre réunion le 3 février. L'invitation est partie le 20 décembre pour tous les adjoints et conseillers délégués au patrimoine des arrondissements. Sur 2023, pour la restauration des vitraux de Saint-Étienne-du-Mont, en février 2025 il y aura le rendu du diagnostic par l'architecte, de mars à juin 2025 il y aura un avant-projet de consultation aux entreprises, en septembre 2025 est prévu le début des travaux, et en février 2026 la fin des travaux. Pour la chapelle Marie-Madeleine de l'église Saint-Séverin, la fin de la restauration des peintures murales est prévue cet été, et le parquet à l'automne. Pour le tableau de Charles Michel-Ange Challe à l'église Saint-Médard, la fin de la restauration est prévue en avril 2025 et il reviendra dans l'église avant juin 2025. Sur 2024, pour la restauration du tableau de l'église Saint-Étienne-du-Mont, il sera déposé le 28 janvier, sa restauration commencera en février et durera environ un an. Pour la restauration de la chapelle des Fonts, etcétéra. Je ne vais pas faire toute la liste, mais tout est prévu. Si vous voulez en savoir plus, allez à la réunion de Karen Taïeb le 3 février. Normalement le PowerPoint que la Maire a vu vous donne déjà tous ces éléments d'information. Donc à mon avis le vœu ne sert pas à grand-chose.

M. Pierre CASANOVA : Pardonnez-moi de ne pas être d'accord avec vous. Le vœu ne dit pas qu'il manque des informations ou un calendrier. L'objet est de raccourcir les délais. Tout ce que vous avez dit est très vrai, mais cela ne fait que confirmer l'objet du vœu qui est de dire que les choses ne sont pas encore faites. Je ne doute pas de la bonne volonté et de la bonne foi des uns et des autres. Je n'attaque personne. Je dis que, deux ans après, avoir comme réponse à une demande de réalisation qu'elle est en cours de préparation confirme que les délais sont importants. Le vœu ne vise qu'à assurer la réalisation dans les meilleurs délais des projets votés au budget participatif et relevant du périmètre de la direction des affaires culturelles. Nous disons que ces délais devraient être raccourcis et formons le vœu qu'ils le soient.

Mme Marine ROSSET : Nous votons en septembre 2023 la restauration des vitraux. Ils sont restaurés début 2025. Cela ne me paraît pas scandaleux en termes de délais, vu le travail des services qui doivent instruire d'autres propositions pour les budgets participatifs et qui ont d'autres choses à faire.

Le vœu V052025014 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 8
Contre :3 (Mme Lemardeley, Mme Rosset, M Audouin)
Abstentions :3 (Mme Biraben, M Barrat, M Bouchet)
N.P.P.V : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 44.

La Secrétaire de séance

Violaine HACKE